



N°3657
Entrée le 17.03.2026
Chambre des Députés
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 03.04.2026
LE GOUVERNEMENT Président de la Chambre des Députés
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 18.03.2026
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 16 mars 2026

Objet : Question parlementaire n° 3657 du 13 février 2026 de Monsieur le Député Georges Engel et de Monsieur le Député Dan Biancalana concernant « Réforme de l'adresse de référence et application de la loi ».

Madame la Ministre,

En date du 13 février 2026, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au vendredi 3 avril 2026, étant donné qu'il s'agit de multiples questions qui nécessitent la collecte d'éléments de réponse supplémentaires et que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti et que la collecte des éléments de réponse nécessite la concertation supplémentaire avec le Ministère des Affaires intérieures.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de la Famille, des Solidarités, du
Vivre ensemble et de l'Accueil

(s.) Max Hahn